

Rencontres franco-allemandes en tiers-lieu

« C'est une rencontre humaine inoubliable et en plus on apprend sans s'en rendre compte. » Une collégienne sur sa participation à une rencontre franco-allemande en tiers-lieu

Qu'est-ce qu'une rencontre en tiers-lieu ?

Un échange de groupe en tiers-lieu est une rencontre pendant laquelle les élèves de France et d'Allemagne sont hébergés ensemble dans une auberge de jeunesse ou une autre structure d'accueil en France ou en Allemagne. Cette formule a l'avantage de permettre aux élèves des deux pays de se rencontrer hors de leur cadre familial et scolaire habituel et de travailler ensemble sur un projet. Elle contribue ainsi à équilibrer les inégalités familiales et sociales entre élèves.

Le tiers-lieu : une rencontre autour de projets

Les enseignantes et enseignants des deux classes (de l'école primaire jusqu'à la fin du lycée) se mettent en amont d'accord sur le choix du lieu de la rencontre et sur le projet d'échange. Il est fortement conseillé d'impliquer les élèves dans le choix du projet et de les préparer dès la rentrée à la rencontre franco-allemande. Afin que l'échange se transforme en une réelle rencontre et qu'une communication se mette en place entre les participantes et participants de France et d'Allemagne, l'OFAJ a développé différentes méthodes et outils pédagogiques qui peuvent être consultés sur le site de l'OFAJ : [ressources pédagogiques](#).

Comment poser une demande de subvention ?

Les [demandes de subvention](#) pour une rencontre en tiers-lieu accompagnées du programme prévisionnel doivent parvenir à l'OFAJ [par courriel \(csp@ofaj.org\)](mailto:csp@ofaj.org) et sous couvert du rectorat d'académie (en copie du mail) au moins trois mois avant le début de la rencontre et au plus tard le 31 janvier de l'année en cours pour les rencontres jusqu'en juillet. Pour les rencontres entre septembre et décembre, elles doivent parvenir à l'OFAJ au plus tard le 31 mai de l'année en cours. Les formulaires arrivés en retard seront mis sur liste d'attente. Le dépôt d'une demande de subvention ne garantit pas son attribution automatique et l'OFAJ se réserve le droit de sélectionner les demandes.

Si la rencontre est prévue en Allemagne, c'est à l'établissement allemand qu'il incombe de déposer la demande de subvention. Si la rencontre est prévue en France, l'établissement français est le demandeur. Il est souhaitable que les rencontres se déroulent successivement en France et en Allemagne.

Quelles conditions doit remplir la rencontre pour être éligible à un soutien de l'OFAJ ?

La durée minimale de la rencontre est de 4 jours pleins (le jour d'arrivée et le jour de départ sont considérés globalement comme une seule journée de programme), soit 4 nuitées sur place, et la durée maximale de 21 jours. Merci de tenir compte du fait que l'OFAJ ne peut subventionner qu'un maximum de 70 participant:es. La parité entre élèves de France et d'Allemagne et l'équilibre des deux groupes devront être recherchés. L'écart entre participant:es de France et d'Allemagne ne doit pas être supérieur à 1/3 - 2/3. Il peut s'agir également d'élèves n'apprenant pas le français ou l'allemand à l'école.

Quels sont les montants des subventions possibles ?

L'OFAJ accorde aux établissements une subvention pour [frais de voyage](#) ainsi qu'une subvention pour frais de base. Les subventions maximales sont calculées selon les [directives actuellement en vigueur](#) et peuvent toutefois être inférieures en fonction du budget disponible. Il est recommandé aux établissements de l'éducation prioritaire d'en faire mention sur la demande de subvention. Dans le cas de la participation des jeunes ayant moins d'opportunité¹, les subventions peuvent être plus élevées.

La subvention est versée à l'issue de la rencontre aux deux établissements, après réception du [décompte d'utilisation](#). L'ensemble des documents du décompte (formulaire de décompte, listes de participantes et participants, programme, justificatifs de la mise en œuvre) doit nous être retourné au plus tard **deux mois après** la rencontre, [par courriel à csp@ofaj.org](mailto:csp@ofaj.org) (copie au rectorat de l'académie).

Sur demande de l'établissement (au moment de la demande de subvention), un acompte de 60% du montant de la subvention et d'un montant minimum de 500 € peut être versé avant le début de la rencontre.

¹ Peuvent être considérés comme « jeunes ayant moins d'opportunités » (JAMO) les jeunes qui sont confrontés à des difficultés multisectorielles, pouvant être les suivantes: des obstacles sociaux, économiques ou géographiques, des difficultés éducatives, des problèmes de santé, des difficultés liées à des différences culturelles ou à un handicap (Directives de l'OFAJ).

Le montant de la subvention finale est fixé en fonction du nombre définitif de participantes et participants et de la durée effective du séjour.

Comment trouver un établissement partenaire ?

Si vous êtes à la recherche d'un établissement partenaire en Allemagne, nous vous invitons à vous rendre sur le site Internet de l'OFAJ : [DOMINO](#).

Contact

Patricia Paquier, Tel.: 0049 30 288 757 30, E-mail: paquier@dfjw.org

« L'avantage de l'échange en tiers-lieu est qu'ils peuvent lier des liens non seulement avec leur correspondant mais aussi avec d'autres Allemands du groupe qu'ils fréquentent toute la journée. Depuis 4 ans d'ailleurs, nous avons décidé de partager le bus et de faire la route ensemble. Déjà parce que le coût est réduit mais aussi parce que les élèves partagent un moment fort ensemble. Autant l'aller est calme parce qu'ils ne se connaissent pas, autant le retour est toujours plus bruyant. » Extrait d'un compte rendu sur une rencontre en tiers-lieu dans le Sud de la France